

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Date des élections: 7 novembre 1978

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants et d'un tiers des membres du Sénat (soit 33 sénateurs) à l'échéance normale de leur mandat; par ailleurs, il a été procédé à des élections pour pourvoir deux sièges supplémentaires au Sénat devenus vacants par suite du décès de leurs titulaires.

Caractéristiques du Parlement

Le Congrès, Parlement bicaméral des Etats-Unis d'Amérique, se compose du Sénat et de la Chambre des Représentants.

Le Sénat comprend 100 membres élus pour 6 ans, à raison de deux par Etat, et renouvelables par tiers tous les deux ans, mais de telle sorte que, dans aucun des 50 Etats, les deux sénateurs ne soient pas normalement remplacés en même temps.

La Chambre des Représentants comprend des membres élus dans les 50 Etats pour 2 ans, et de façon que chaque membre représente un nombre sensiblement égal de citoyens, sous réserve que chaque Etat ait au moins un représentant. C'est le Congrès lui-même qui détermine le nombre des membres de la Chambre des Représentants, compte tenu des limites fixées par la Constitution, laquelle prévoit que «le nombre des représentants ne pourra être supérieur à un pour 30000 habitants». Selon la loi en vigueur, la Chambre compte, à l'heure actuelle, 435 membres. Outre les représentants, elle comprend des délégués du District de Columbia, et des Territoires de Guam et des îles Vierges, élus pour 2 ans, ainsi qu'un Commissaire résident de Porto-Rico, élu pour 4 ans; tous quatre peuvent participer aux débats de la Chambre mais n'ont pas droit de vote sauf en commission.

Système électoral

Aux termes de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique, les citoyens qui, «dans chaque Etat, réunissent les qualifications requises pour être électeurs de la branche la plus nombreuse de la législature de l'Etat» sont électeurs de plein droit pour les élections législatives. La Constitution prévoit en outre que le droit de vote ne peut être refusé à un citoyen, ni restreint, pour des motifs relevant de sa race, de sa couleur ou de son sexe, ni du fait qu'il n'aurait pas acquitté un impôt électoral ou tout autre impôt.

Compte tenu de ces limitations, ce sont les Etats qui déterminent les conditions de jouissance du droit de vote, en veillant toutefois à éviter toutes les discriminations interdites par la Constitution. Dans tous les Etats, les électeurs doivent être de nationalité américaine et être âgés de 18 ans. Dans les élections autres que les présiden-

tielles, la Cour suprême des Etats-Unis a statué, conformément à la Constitution, que la période requise de résidence dans un Etat ne peut être supérieure à 30 jours. La plupart des Etats ont adapté leurs exigences de durée de résidence dans l'Etat afin de se conformer à cette décision de la Cour suprême.

A la suite de l'adoption, en 1970, des amendements à la Loi relative au droit de vote (*Voting Rights Act Amendments of 1970*), les Etats ont perdu le droit d'imposer des tests d'alphabétisation ou des épreuves analogues comme conditions à l'exercice du droit de vote; les amendements de 1975 à la Loi relative au droit de vote ont rendu définitive l'interdiction d'imposer de tels tests ou épreuves.

Dans de nombreux Etats, les malades mentaux et les individus condamnés pour un crime impliquant la privation des droits civiques ne peuvent exercer le droit de vote. Certains Etats prévoient d'autres motifs de privation du droit de vote : condamnation pour fraude fiscale, duel, moralité douteuse et emprisonnement. Les examens de moralité tombent cependant sous le coup des interdictions prévues aux termes des amendements à la Loi de 1965 relative au droit de vote.

Dans presque tous les Etats, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales et il leur incombe, dans ce cas, de prendre l'initiative de s'y faire inscrire. En général, une fois inscrit, l'électeur n'a d'autre formalité à remplir que de voter régulièrement et de signaler ses changements de nom ou d'adresse. Les listes électorales, généralement établies au niveau du comté, font l'objet de révisions permanentes, et notamment avant toute élection à l'échelle de l'Etat. La Loi de 1975 relative au droit de vote à l'étranger (*Overseas Voting Rights Act*) stipule que tous les Etats doivent adopter un mode uniforme d'inscription des citoyens des Etats-Unis d'Amérique résidant à l'étranger et des procédures d'exercice du droit de vote également uniformes lors des élections fédérales.

Bien que le vote ne soit pas obligatoire, les employeurs sont tenus, dans de nombreux Etats, d'autoriser leurs employés à aller voter pendant leur temps de travail, sans que leur salaire en soit affecté. La plupart des Etats autorisent certains électeurs absents de leur circonscription à voter, notamment les membres des forces armées et leur famille, ainsi que les employés du Gouvernement.

Pour être éligible à la Chambre des Représentants, un candidat doit avoir 25 ans révolus, être citoyen des Etats-Unis depuis sept ans au moins, et avoir sa résidence dans l'Etat où il se présente. Pour être éligible au Sénat, le candidat doit avoir 30 ans révolus, être citoyen des Etats-Unis depuis au moins neuf ans et être résident de l'Etat dont il brigue un siège. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice de toute fonction publique dépendant de l'autorité des Etats-Unis.

Les candidats au Congrès peuvent se présenter soit comme indépendants, soit sous l'égide d'un parti; dans la pratique, la majorité des candidats se présentent avec l'étiquette d'un parti. Lorsque le nom du candidat de leur choix n'est pas imprimé sur le bulletin de vote, les électeurs peuvent l'écrire à la main.

Dans la plupart des Etats, les candidats sont désignés à la suite des votes pour la désignation, ou «élections primaires», auxquelles procèdent les partis; ces votes sont

régis par la loi des Etats en question. Généralement, une personne peut se porter candidat à une élection primaire en présentant une pétition signée par un certain nombre d'électeurs affiliés à son parti politique. Les électeurs membres de ce parti choisissent ensuite leur candidat lors de l'élection primaire. Le nombre d'électeurs dont une personne doit obtenir le soutien pour être admise comme candidat à une élection primaire aux élections législatives, ainsi que l'obligation de verser une caution électorale et le montant de celle-ci, varient selon les lois des différents Etats.

La Loi de 1971 relative aux campagnes pour les élections fédérales (*Fédéral Election Campaign Act*), modifiée par des lois de 1974 et 1976, prévoit les modalités d'application des normes relatives au financement des campagnes électorales fédérales; ces normes prévoient diverses limitations d'ensemble des contributions apportées par des particuliers et des comités politiques. La Cour suprême des Etats-Unis a estimé inconstitutionnelles les limitations de frais de campagne du fait qu'elles imposent des restrictions importantes à la liberté d'expression politique, ce qui est interdit par le Premier Amendement à la Constitution; les limitations de frais de campagne électorale sont valables, toutefois, dans certains cas lorsque les candidats eux-mêmes acceptent de s'y conformer afin de bénéficier d'un financement public.

Il y a au moins un représentant par Etat, le nombre de représentants supplémentaires étant calculé en fonction du chiffre de la population, si bien que les circonscriptions électorales ont des dimensions géographiques différentes. Elles doivent cependant être sensiblement égales en termes de population. Dans les Etats qui ont droit à plus d'un représentant, chaque circonscription élit un seul représentant.

Chacun des 50 Etats, quelle que soit sa population, a droit à élire deux sénateurs, chacun d'entre eux représentant, au sein du Sénat, l'Etat tout entier. Chaque électeur doit donc voter pour deux candidats au Sénat.

Les membres du Congrès sont élus au suffrage direct, généralement à la majorité relative, sauf dans l'Etat de Géorgie et dans le District de Columbia, qui prévoient un scrutin de ballottage si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés lors d'une élection générale.

En cas de vacance d'un siège à la Chambre des Représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. En cas de vacance d'un siège au Sénat, le Gouverneur de l'Etat concerné pourra procéder à une nomination temporaire afin de pourvoir ce siège jusqu'à ce que soit organisée une élection partielle conformément aux lois de cet Etat.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Aux élections législatives de 1978, le Parti républicain a renforcé sa position dans les deux Chambres du Congrès, bien que le Parti démocrate ait conservé une majorité nette. Les résultats du scrutin ont confirmé la tradition selon laquelle le parti au

pouvoir à la Maison-Blanche perd des sièges au Congrès lors d'élections intervenant au milieu du mandat présidentiel.

Des référendums ont été organisés dans plusieurs Etats à l'occasion de ces élections; ils ont reflété les préoccupations locales. Dans 13 Etats, les électeurs se sont prononcés en faveur de limitations des impôts et des dépenses de l'administration. Cette question était également l'un des quelques sujets de préoccupation au niveau national. La plupart des autres étaient des problèmes spécifiques qui se posaient au niveau local, tels que les jeux, le transfert par cars d'élèves d'une école à une autre (*school busing*), l'avortement, l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les mesures concernant l'environnement et l'égalité des droits des femmes.

Le jour du scrutin, la participation, pour ces élections en cours de mandat présidentiel, est tombée au niveau le plus bas depuis 1942. Les Républicains ont gagné trois sièges au Sénat et 12 à la Chambre des Représentants. Les parlementaires sortants qui se représentaient ont obtenu dans l'ensemble de bons résultats. Au Sénat, 15 sortants sur 22 ont été réélus; à la Chambre des Représentants, 358 sur 377 sortants ont retrouvé leur siège. Vingt nouveaux sénateurs ont été élus. Etant donné que les nouveaux parlementaires sont souvent assez jeunes, la moyenne d'âge des représentants et des sénateurs est tombée à un niveau jamais atteint: 48,8 ans à la Chambre des Représentants, 52,7 au Sénat; étant de 49,5 ans, la moyenne d'âge de l'ensemble des membres du Congrès est descendue pour la première fois en dessous de 50 ans.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits	104 125 000
Votants	61 038 000 (58,62%)
Suffrages valablement exprimés	54 583 922

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Parti démocrate	419	29 129 007	53,3	276 (-16)
Parti républicain	403	24 401 021	44,7	159 (+16)
Divers	169	1 053 894	1,9	—
				435

2. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Sénat

28 386 638

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	" „	Nombre de sièges obtenus aux élections de 1978	Nombre de sièges remportés aux élections de 1978	Nombre total de sièges
Parti démocrate	35	14 362 402	50,6	15	21	58 (-3)
Parti républicain	33	13 520 147	47,6	20	11	41 (+ 3)
Divers	46	504 089	1,8		1	1 (=)
				35*	33	100

* Y compris deux sièges vacants pourvus lors d'élections spéciales.

3. Répartition des membres du Congrès par catégories professionnelles

	Sénat	Chambre des Représentants
Juristes	65	205
Hommes d'affaires ou banquiers	25	127
Fonctionnaires et politiciens	12	41
Educateurs et autres	7	51
Agriculteurs	6	19
Journalistes	2	11
Scientifiques	2	2
Professions médicales	1	6
Ministres du culte	1	6
Personnes chargées de l'application de la loi	-	5
Dirigeants syndicalistes	-	4
Ingénieurs	-	2
	125*	485*

* Certains membres exercent plusieurs fonctions.

4. Répartition des membres du Congrès suivant le sexe

	Sénat	Chambre des Représentants
Hommes.	99	419
Femmes .	1	16
	100	435

5. Répartition des membres du Congrès par classes d'âge

	Sénat	Chambre des Représentants
25-30 ans		3
30-35 »	—	24
35-40 »10	70
40-45 »15	55
45-50 »17	66
50-55 »17	81
55-60 »16	62
60-65 »10	35
65-70 »6	28
70-75 »5	8
Plus de 75 ans4	3
	100	435
Moyenne d'âge.	52,7 ans	48,8 ans